# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

## FOURNITURE DE MOBILIERS

---

Date et heure limites de réception des offres :
Mercredi 09 décembre 2026 à 12:00

**Mairie de Roanne - Service Commande Publique**
Centre administratif Paul Pillet
Place Hôtel de ville
BP 90512
42328 ROANNE CEDEX
Tél : 04-77-23-21-52

| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|---|---|---|
| | **Objet** | FOURNITURE DE MOBILIERS |
| | **Mode de passation** | Appel d'offres ouvert |
| | **Type de contrat** | Accord-cadre |
| | **Nombre de lots** | 3 |
| | **Délai de validité des offres** | 120 jours |
| | **Forme de groupement** | Groupement solidaire |
| | **Variantes** | Défini par lot |
| | **PSE** | Sans |
| | **Clauses sociales** | Avec |
| | **Clauses environnementales** | Avec |
| | **Durée / Délai** | Défini par lot |
| | **Visite sur site** | Sans |

**SOMMAIRE**

1 - Objet et étendue de la consultation ..... 4
1.1 - Objet ..... 4
1.2 - Mode de passation ..... 4
1.3 - Type et forme de contrat ..... 4
1.4 - Décomposition de la consultation ..... 4
1.5 - Nomenclature ..... 4
1.6 - Renouvellement ..... 5
2 - Conditions de la consultation ..... 5
2.1 - Délai de validité des offres ..... 5
2.2 - Forme juridique du groupement ..... 5
2.3 - Variantes ..... 5
2.4 - Développement durable ..... 5
3 - Conditions relatives au contrat ..... 5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution ..... 5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... 5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité ..... 5
4 - Contenu du dossier de consultation ..... 6
5 - Présentation des candidatures et des offres ..... 6
5.1 - Documents à produire ..... 6
5.2 - Présentation des variantes ..... 7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis ..... 8
6.1 - Transmission électronique ..... 8
6.2 - Transmission sous support papier ..... 9
7 - Examen des candidatures et des offres ..... 9
7.1 - Sélection des candidatures ..... 9
7.2 - Attribution des accords-cadres ..... 9
7.3 - Suite à donner à la consultation ..... 12
8 - Renseignements complémentaires ..... 12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact ..... 12
8.2 - Procédures de recours ..... 12

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

FOURNITURE DE MOBILIERS

Lieu(x) d'exécution :
42300 ROANNE

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

| Lot(s) | Désignation |
|---|---|
| 01 | Sièges |
| 02 | Mobilier scolaire, tables, plans de travail et mobilier de rangement |
| 03 | Mobiliers ergonomiques et accessoires |

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|---|---|
| 39100000-3 | Mobilier |
| 33192000-2 | Mobilier médical |

| Lot(s) | Code principal | Description |
|---|---|---|
| 01 | 39111000-3 | Sièges |
| 01 | 39110000-6 | Sièges, chaises et articles assimilés, et pièces connexes |
| 02 | 39100000-3 | Mobilier |
| 02 | 39160000-1 | Mobilier scolaire |
| 02 | 39120000-9 | Tables, armoires, bureaux et bibliothèques |
| 02 | 39141200-4 | Plans de travail |
| 03 | 39100000-3 | Mobilier |
| 03 | 39110000-6 | Sièges, chaises et articles assimilés, et pièces connexes |

| | | |
|---|---|---|
| 03 | 39121100-7 | Bureaux |
| 03 | 42964000-1 | Matériel bureautique |

### 1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur impose cette forme de groupement pour assurer la bonne exécution du marché dans son intégralité.

### 2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R2151-8 à R2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour tous les lots.

> ⚠ **La réponse à la solution de base est obligatoire.**

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (notamment, pour les lots 1 & 2, les annexes 1 « garantie » incluse dans l'acte d'engagement, annexe 3 « cadre de réponse », annexe 4 « BPU » et annexe 5 « cadre technique de réponse »)
- Le fichier réponse (LOT3_FICHIER_REPONSE) pour le lot 3
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Les annexes RGPD
- L'annexe CLAUSE_SOCIALE
- L'annexe 6 TABLEAU_DECLARATION_AGEC

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L2142-1, R2142-3, R2142-4, R2143-3 et R2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Oui |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (notamment, pour les lots 1 & 2, les annexes 1 « garantie », annexes 3 « cadre de réponse », annexes 4 « BPU » et annexes 5 « cadre technique de réponse ») | Non |
| Le fichier réponse pour le lot 3 (LOT3_FICHIER_REPONSE) | Non |
| Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) | Non |
| Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) | Non |
| Le(s) catalogue(s) des prix du fournisseur | Non |
| Le(s) nuancier(s) (pour les lots 1 et 2) | Non |
| Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat | Non |
| L'annexe Clause Sociale | Non |
| Pour le lot 3 : les annexes RGPD complétées | Non |

## 5.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

# 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.
**Les candidats sont informés, qu'il est fortement conseillé d'anticiper le dépôt de leur pli sur la plateforme, par rapport à la date et l'heure limite de remise des plis. En effet, le temps de chargement peut varier en fonction de la taille des documents et du débit de l'accès internet.**
**Il est précisé que le téléchargement du pli devra impérativement être terminé avant la date et l'heure limite de consultation.**
**Chaque dépôt est horodaté et donne lieu à un accusé réception confirmant la date et l'heure de réception du pli.**

## 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://loire.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Mairie de Roanne – Pôle Finances – Commande Publique – Centre Administratif Paul Pillet – Place de l'Hôtel de Ville – BP 90512 – 42328 ROANNE CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. **Cependant, il sera demandé au candidat attributaire détenteur d'un certificat de signature électronique, de signer électroniquement. Le pouvoir**

**adjudicateur préconise à cet effet l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.**

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

> ⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

### 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à L2152-4, R2152-1 et R2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 02

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1-Prix des prestations | 50.0 |
| 2-Valeur technique | 30.0 |
| 3-Délai de livraison | 10.0 |
| 4-Développement durable | 10.0 |

Pour le lot n°03

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1-Prix des prestations | 50.0 |
| 2-Valeur technique | 40.0 |
| 3-Développement durable | 10.0 |

Pour les lots 1 & 2 :

1) Prix des fournitures : notation sur 50 points
Prix analysés au regard des Prix Unitaires (sur la base de 3 chantiers cachés pour chaque lot) et des conditions de remise et de livraison énoncées à l'Acte d'Engagement et ses annexes.
Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtiendra la note de 50. Les autres offres de prix seront notées de la manière suivante : Meilleure offre de prix divisée par le prix considéré, le tout multiplié par 50.

2) Valeur technique : notation sur 30 points
La valeur technique, notée sur la base de 30, sera appréciée à partir du cadre technique de réponse et des éléments joints (photos, nuanciers, documentation…) ainsi que des annexes (1 et 5) à l'acte d'engagement à remplir par le candidat et joints à son offre.
L'analyse portera sur les caractéristiques techniques des produits

3) Délais de livraison : notation sur 10 points

- Délais de livraison au regard de chaque élément de mobilier ou matériel : 8 points

Le candidat s'engageant sur les délais de livraison (notés au BPU) les plus courts obtient la meilleure note, soit 8 points. Les autres offres seront notées d'après un produit en croix.

- Délais d'installation d'un chantier type : 2 points

Le candidat s'engageant sur les délais d'installation les plus courts (noté sur le cadre de réponse annexe à l'acte d'engagement) obtient la meilleure note, soit 2 points. Les autres offres seront notées d'après un produit en croix.

4) Développement durable : notation sur 10 points
Le critère sera apprécié à partir du BPU et des fiches techniques fournis par le candidat.
L'analyse portera sur la labellisation environnementale (écolabel ou norme NF ou équivalent…) des produits, à justifier dans la documentation technique ou par tout autre moyen.

Pour le lot 3 :

1) Prix des fournitures : notation sur 50 points

- Prix BPU : notations sur 40 pts

Ce critère sera évalué à partir du Détail Quantitatif Estimatif (DQE). Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtient la note de 40. Les autres offres seront notées de la façon suivante : meilleure offre de prix divisée par le prix considéré, le tout multiplié par 40.

- Les prix sur catalogue remisés : 10 pts

Ce prix sera apprécié au regard d'une commande fictive sur une liste de produits catalogue occasionnellement utilisés. Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtient la note de 10. Les autres offres seront notées de la façon suivante : meilleure offre de prix divisée par le prix considéré, le tout multiplié par 10.

2) Valeur technique / Qualité : notation sur 40 points

Ce critère sera apprécié d'après les sous-critères ci-dessous à partir des documents fournis dans le DCE, complétés par le candidat et joint à son offre :

- A) Variété des articles proposés / étendue du catalogue : Réglages, adaptabilité aux utilisateurs – 15 points.

Ce critère sera évalué en fonction de la disponibilité des articles listés à l'annexe 1 du CCTP et repris dans le document « notation catalogue ». Pour chaque article proposé, 15 points seront attribués. Une moyenne sera ensuite calculée afin d'obtenir une note sur 15.

- B) Durée de garantie - 10 points.

L'évaluation sera faite selon la durée de garantie indiquée au BPU :

- Inférieure ou égale à 2 ans : 2 pts
- Entre 2 et 5 ans (ou =) : 4 pts
- Entre 5 et 8 ans (ou =) : 8 pts
- Supérieure ou égale à 10 ans : 10 pts

Un coefficient de pondération sera ensuite appliqué sur chaque article en fonction du montant total du DQE afin de faire ressortir les articles les plus chers afin qu'ils offrent une meilleure garantie que les articles moins chers.

- C) Délai de livraison – 10 points

La notation sera faite selon les délais de livraison de chaque article indiqué au BPU.

- = 5 j : 10 points
- Entre 5 et 10 j (ou =) : 8 pts
- Entre 10 et 15 j (ou =) : 6 pts
- Entre 15 et 20 j (ou =) : 4 pts
- >20 j : 2 pts

Une moyenne sera ensuite appliquée pour obtenir la note sur 10.

- D) Service après-vente : modalités et délais de prise en charge et d'intervention - 5 points.

Un cadre de réponse sera à remplir, selon les modalités proposées (Coordonnées de contact, horaires de joignabilités, frais de déplacement ou non, outil de suivi inclus ou non, accompagnement à la prise en main). La notation sera faite en fonction de la précision et de la qualité de la réponse apportée par le candidat.

3) Développement durable : notation sur 10 points

Le critère sera apprécié à partir du BPU complété par le candidat et joint à son offre et d'après les sous-critères suivants :

- A) Disponibilité des pièces détachées – 5 points.

La notation sera faite selon la disponibilité des pièces détachées de chaque article, un barème sera appliqué et une moyenne sera faite pour donner une note sur 5.

- Moins de 2 ans : 1 pt
- de 2 à moins de 5 ans : 2 pts
- de 5 à moins de 10 ans : 3 pts
- 10 ans et plus : 5 pts

- B) Labellisation environnementale (Écolabel européen ou norme NF Environnement ou équivalent…) à mentionner dans la documentation technique ou par tout autre moyen - 5 points. Chaque article labélisé obtiendra une note de 5 points, une moyenne sera ensuite faite pour donner la note finale sur 5.

L'attribution des points se fera pour le lot 3, critère 2d, comme suit :

- Note maximum : réponse parfaitement adaptée et/ou présentant des avantages supplémentaires
- 75 % de la note maximum : réponse adaptée, sans avantages particuliers
- 50% de la note maximum : réponse partiellement adaptée mais présentant des lacunes sur certains points
- 25 % : réponse peu adaptée et insuffisante
- 0 : absence de réponse sur le critère ou sous-critère

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://loire.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03
Tél : 04 87 63 50 00
Télécopie : 04 87 63 52 50

Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
Le Tribunal Administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site : www.telerecours.fr.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel, prévu aux articles L551-1 et suivants du Code de justice administrative (CJA), pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 et suivants du CJA pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R551-7 du CJA.
- Recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence "Tarn-et-Garonne", pouvant être exercé par les tiers au contrat justifiant d'un intérêt lésé, sans considération de leur qualité, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.